

**Vœu exécutif politique de la ville
Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014**

Considérant que depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée à structurer une politique de la ville ambitieuse pour agir contre les inégalités urbaines et sociales existant dans la Capitale.

Considérant que quatorze quartiers parisiens ont été identifiés comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville et sont inscrits dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé entre la Ville et l'Etat.

Considérant que depuis de nombreuses années, les Maires d'arrondissement défendent la nécessité que les territoires prioritaires soient ancrés au cœur du dispositif de cohésion sociale.

Considérant que les indicateurs socio-économiques parisiens restent préoccupants, que les inégalités entre les quartiers populaires et le reste de la ville continuent de se creuser et que l'impact de la crise touche plus fortement les habitants de ces quartiers.

Considérant que l'occupation de l'espace public se distingue sur ces territoires par des problématiques sociales que la statistique ne prend pas en compte : errance de populations très précarisées (demandeurs d'asile, mineurs étrangers isolés, personnes toxicomanes, SDF), ventes à la sauvette, zones de prostitution et de campements sauvages.

Considérant que c'est dans ces quartiers que se joue le rôle d'accueil de la Capitale et la préservation de la mixité sociale.

Considérant que le dispositif politique de la ville a permis avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels d'être force de propositions en impulsant des projets innovants en termes de lien social, d'éducation, d'insertion professionnelle et de concertation avec les habitants.

Considérant la nécessité de continuer une action renforcée et coordonnée de la Ville, de l'Etat et de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs en direction des habitants de ces quartiers où l'exclusion économique et sociale est plus importante qu'ailleurs.

Vu les vœux adoptés par les conseils des 11^{ème} et 14^{ème} arrondissements ;

Sur proposition du Groupe socialiste et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu :

Dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire, la Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports prenne en compte les spécificités sociales et économiques parisiennes :
pour que

- la future cartographie des quartiers prioritaires prenne en compte les 8 arrondissements concernés par les quartiers politique de la Ville

- les périmètres des quartiers prioritaires soient le plus largement pérennisés afin que les habitants et les acteurs associatifs de ces quartiers puissent compter sur l'engagement indispensable de l'Etat.